

**VINCI**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de  
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux  
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2024**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2024**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Deloitte & Associés**

6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024****Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024****VINCI**

Société Anonyme

Siège social : 1973, boulevard de la Défense, CS 1026 - 92757 Nanterre Cedex

Capital social : € 1 454 542 075

A l'Assemblée générale de la société VINCI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint de votre société.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 12 710 723 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

VINCI SA

*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 2*

---

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris- La Défense, le 17 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

 Bertrand Baloche  Thierry Leroux

Bertrand Baloche

Thierry Leroux

 Marc de Villartay |  Amnon Bendavid

Marc de Villartay

Amnon Bendavid



Nanterre, le 3 mars 2025

**Attestation sur le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées.**

Messieurs,

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées (article L.225-115 du Code de Commerce) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 12 710 723 euros.

**C. LABEYRIE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Labeyrie", written over a horizontal line.

**Directeur Général Adjoint  
et Directeur Financier**

1973 boulevard de La Défense  
CS 10268  
F-92757 Nanterre Cedex  
Tél : +33 1 57 98 76 00  
[www.vinci.com](http://www.vinci.com)

Société anonyme au capital de 1 456 035 992,50 euros  
RCS 552 037 806 Nanterre - TVA FR 32 552 037 806

